



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance catastrophes naturelles

Question écrite n° 10746

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la procédure de classement en catastrophe naturelle. Suite aux événements du 11 novembre 2002 qui ont provoqué d'importantes inondations dans de nombreuses communes du nord du département de l'Aisne, en particulier en Thiérache, beaucoup de personnes sont actuellement dans l'attente du classement en catastrophe naturelle afin de pouvoir être indemnisées. Il lui demande donc à quel stade se trouve la procédure de classement en catastrophe naturelle pour ces événements survenus voici déjà deux mois.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur l'état d'avancement de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux événements du 11 novembre 2002 qui ont provoqué d'importantes inondations dans de nombreuses communes du nord du département de l'Aisne. Sur les seize communes de ce département qui ont sollicité une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à ce titre, quatorze ont reçu un avis favorable. L'arrêté interministériel correspondant portant constatation de l'état de catastrophe naturelle a été signé le 23 janvier et publié le 7 février 2003, ce qui a dû permettre d'ores et déjà aux sinistrés de faire valoir leurs droits auprès de leurs compagnies d'assurance respectives. En revanche, les demandes des communes de Lemé et d'Origny-Sainte-Benoîte ont été ajournées dans l'attente d'informations météorologiques complémentaires. Dès réception de ces éléments, il sera procédé au réexamen de ces demandes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10746

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 465

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2523